

## PRIÈRE.

L'honorable Président informe le Sénat qu'il a reçu une communication du Chef du Cabinet du Gouverneur général.

L'honorable Président donne alors lecture de la communication comme suit:

RÉSIDENCE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL  
OTTAWA

Le 8 octobre 1970

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que Son Excellence le Gouverneur général arrivera à l'entrée principale du Palais du Parlement à dix heures et demie de l'avant-midi aujourd'hui, le 8 octobre 1970, et que lorsqu'on aura avisé Son Excellence que tout est prêt, elle se rendra à la Chambre du Sénat pour ouvrir officiellement la troisième session du vingt-huitième Parlement du Canada.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

*Le Chef du Cabinet du Gouverneur général,*  
ESMOND BUTLER.

L'honorable

Le Président du Sénat,  
Ottawa.

Ordonné: Que la communication soit déposée sur le bureau.

L'honorable Président ayant posé la question de savoir si le Sénat doit maintenant s'ajourner à loisir pour attendre l'arrivée de Son Excellence le Gouverneur général, elle est—

Résolue par l'affirmative.

Quelque temps après, Son Excellence le Gouverneur général arrive et prend place sur le Trône—

L'honorable Président ordonne au Gentilhomme huisier de la Verge noire de se rendre à la Chambre des communes et d'informer cette Chambre que—

«C'est le plaisir de Son Excellence le Gouverneur général que les Communes se rendent immédiatement auprès de lui dans la salle du Sénat.»

Les Communes étant arrivées,

Il plaît à Son Excellence le Gouverneur général d'ouvrir la session par le gracieux discours suivant aux deux Chambres du Parlement:

*Honorables Membres du Sénat,*

*Membres de la Chambre des communes,*

J'ai l'honneur de vous souhaiter la bienvenue à la troisième session de la vingt-huitième Législature et de vous présenter, au nom de mon Gouvernement, diverses questions qui seront soumises à votre examen.

Permettez-moi d'abord d'évoquer devant vous certains événements qui auront eu cette année une importance particulière pour notre vie nationale.

Les Territoires du Nord-Ouest, qui comprennent quarante pour cent de la superficie terrestre et maritime du pays, et la province centrale du Manitoba ont célébré le centième anniversaire de leur intégration au Canada.

A cette occasion, leurs habitants, et avec eux le Canada entier, se sont grandement réjouis de la présence de notre gracieuse souveraine et du duc d'Edimbourg, qu'accompagnaient pour la première fois le Prince de Galles et la princesse Anne. Après avoir parcouru les Territoires du Nord-Ouest et visité plusieurs agglomérations du Manitoba, la famille royale a terminé son voyage à Winnipeg, où elle fut l'objet de manifestations enthousiastes. A Ottawa, durant deux jours, nous eûmes tous le plaisir d'être les hôtes du prince Charles, qui sut nous montrer beaucoup de sympathie et d'intérêt.

Le Canada dans son ensemble a exprimé de nombreuses façons son désir de participer à ces fêtes, notamment par une séance du Cabinet à Winnipeg, les visites du Premier ministre et de plusieurs éminentes personnalités canadiennes, et la part que nous y avons prise, ma femme et moi.

Nos propres voyages dans l'Ouest de l'Arctique et au Yukon nous ont permis de compléter notre tournée des Provinces et des Territoires.

L'an prochain, la Colombie-Britannique, qui étendait en 1871 la Confédération canadienne jusqu'à la côte du Pacifique, célébrera le centième anniversaire de cet événement historique. Nos concitoyens seront heureux d'apprendre que Sa Majesté et le duc d'Edimbourg, accompagnés de la princesse Anne, se rendront dans cette province au début de mai pour participer aux fêtes de son centenaire.

Nous voici réunis aujourd'hui, à quelques heures de la prorogation de la deuxième session de la présente Législature. Or, l'intervalle qui sépare cette dernière session de celle que nous ouvrons est plus qu'une question d'heures ou de jours. La troisième session de la vingt-huitième Législature commence à l'orée des années soixante-dix, décennie que nous ne saurions considérer comme un simple prolongement du passé. La fin des années soixante et le début des années soixante-dix nous rappellent que le Canada s'engage dans une ère nouvelle, dans une ère où s'exercent déjà des forces qui échappent en partie à notre compréhension et dont les causes sont aussi bien internes qu'externes. Ère nouvelle non pas tant par la nouveauté des circonstances que par la modification des valeurs et des attitudes.

Le conflit entre les nouvelles valeurs et celles du passé, le besoin qu'éprouvent les jeunes et les générations déçues d'adopter des attitudes et des perspectives neuves, provoquent forcément malaise et tension. C'est une époque visitée par la violence, vers laquelle se tournent, éperdus, des hommes lancés à la poursuite d'objectifs

incertains. Et même pour beaucoup d'hommes de bonne volonté qui remettent impatiemment en question les vieux postulats, c'est une époque de frustration. Cette époque, elle verra peut-être se dérégler le mécanisme délicat de la biosphère, si l'humanité ne se ressaisit pour rapprendre à vivre en harmonie avec un milieu naturel dont elle abuse inconsidérément. Cette époque, où l'action de la science et de la technologie se fait sentir d'une façon si massive, si rapide et si envahissante, c'est peut-être celle qui offrira à l'homme sa dernière chance de diriger sa propre destinée au lieu de la subir.

Si nous ignorons ce que nous auront finalement réservé les années soixante-dix, la mutation en cours est déjà si avancée que l'homme ne peut plus désormais se satisfaire de réagir aux événements. Il doit prévoir et planifier; comprendre que le contentement ou l'indifférence sont illusoire; admettre que le changement constitue la réalité la plus pressante; reconnaître qu'il importe, plus que jamais, de considérer comme des valeurs définitives la vérité, l'honnêteté, l'excellence et la pertinence; savoir que l'amour et la compassion doivent animer toute société digne de ce nom.

Nous abordons une époque de tension, de défi et d'effervescence. Au seuil des années soixante-dix, des options accessibles à peu de citoyens du monde s'offrent aux Canadiens. Prévoyance, cran et esprit d'entreprise à l'appui, nous pouvons, si nous le voulons, faire de notre société,

- une société au sein de laquelle la diversité humaine devient un atout et non une entrave;
- une société au sein de laquelle la liberté individuelle et l'égalité des chances demeurent les plus précieux de tous les biens;
- une société au sein de laquelle le bonheur de vivre se mesure en termes qualitatifs et non quantitatifs;
- une société qui encourage la créativité, l'audace, l'ingéniosité et l'initiative, non pas froidement et de façon impersonnelle à des fins de stricte utilité, mais avec chaleur et cordialité, comme entre amis.

Au moment où le Canada se tourne vers les années soixante-dix, nous sommes tous invités à épouser cet audacieux dessein: relever dans la constance et l'ardeur le défi que présente le haut idéal d'une société juste.

Le Canada des années soixante-dix doit continuer d'être un pays à la dimension de l'homme, un pays où l'on cultive la liberté et le respect de la personne, une société où le Gouvernement sait résister aux tendances du conformisme, plutôt que de les encourager.

Les pressions croissantes de la vie urbaine constituent pour l'individu une menace particulièrement grave. On estime que, d'ici la fin du siècle, quatre-vingt pour cent de la population du Canada se concentrera dans quelques grandes villes. Par comparaison avec un passé encore tout proche de nous, le Canada présentera alors un visage nouveau, et fera face à des problèmes nouveaux, notamment quant à l'habitation et aux nombreux services indispensables en milieu urbain. On a déjà, il est vrai, réalisé de remarquables progrès dans ces domaines, mais il reste encore beaucoup plus à faire. La solution de ces problèmes exigera une part toujours plus grande des ressources financières du pays. Ne pas les résoudre, ou laisser grandir les villes de façon désordonnée, entraînerait une saignée inacceptable des ressources humaines de la nation. Pour favoriser la coordination de l'initiative gouvernementale à tous les niveaux et pour contribuer à

la rationalisation de l'essor urbain, le Gouvernement propose la réorganisation de son activité en ce domaine, sous la direction d'un ministre d'État responsable des Affaires urbaines et du Logement. Par cet effort de rationalisation et en consultation avec les groupes les plus directement intéressés, le Gouvernement entend aider les Canadiens à prendre les décisions qui détermineront l'avenir de leurs villes.

Il existe au Canada une grande abondance de talents et de compétences scientifiques éparpillés, qu'on ne met pas suffisamment à contribution pour trouver des solutions aux problèmes du monde contemporain. Dans le but de mieux servir les secteurs industriels et technologiques de notre économie, on vous soumettra un programme qui vise à rassembler et à orienter une activité scientifique parfois divisée par la rivalité ou engagée sur des voies divergentes. A cette fin, le Gouvernement étudiera avec soin les mesures que recommandent le Comité du Sénat sur la politique scientifique et le Conseil des sciences du Canada.

Une société se juge, dit-on, à la compassion et à l'équité dont elle fait preuve à l'endroit des citoyens qui enfreignent, ou sont accusés d'enfreindre, les normes de conduite qu'elle se donne. A cet égard, le Canada se place à un niveau élevé, sans pour autant échapper à toute critique. Un certain nombre de mesures additionnelles, visant à parachever la réforme des lois dans ces domaines, seront par conséquent soumises à votre examen. Elles portent, notamment, sur le cautionnement, la détention des prévenus et la façon de traiter les jeunes délinquants.

Les normes de conduite, cependant, ne sont jamais statiques, et sûrement pas à notre époque. Une société qui attache un haut prix à la liberté et aux droits de la personne doit donc toujours consentir à mesurer l'étendue et les conséquences des changements de comportement, toute pénible ou troublante que se révèle, pour certains, pareille réévaluation. Des attitudes autrefois incontestées au Canada sont maintenant la cible de critiques et, dans plusieurs cas, doivent être repensées. Le Gouvernement accepte sa part de responsabilité là-dessus. On s'attend que la Commission d'enquête sur l'usage des drogues à des fins non médicales dépose son rapport au cours des prochains mois; ce rapport exigera une étude minutieuse et une discussion approfondie. En outre, le Gouvernement projette de réserver une partie de la présente session à la discussion d'une autre question fort controversée. Il proposera un débat spécial sur l'avortement.

Il serait malhonnête de ne pas tenir compte des énormes difficultés que le présent état des lois pose au législateur en ces domaines. Vous serez donc appelés à participer à l'examen de ces graves problèmes. Vous serez aussi appelés à étudier, quand il vous parviendra, le rapport de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme.

Ces divergences d'opinion ne touchent pas, heureusement, tous les éléments de la vie canadienne et, du reste, la nécessité d'intervention législatives en plus d'un secteur est généralement admise. Deux de ces secteurs, qui sont immenses et se chevauchent à la fois, sont ceux du consommateur et du salarié. En effet, tout Canadien est un consommateur de biens et de services, et des millions de Canadiens se trouvent être des salariés. Face aux méthodes concurrentielles de mise en marché, le consommateur, à plus d'un titre, doit être protégé. On vous présentera donc certaines mesures destinées à mieux protéger les Canadiens des effets des cartels, des amalgama-

tions de sociétés et des pratiques déloyales du commerce; à réglementer l'emballage et l'étiquetage des marchandises, et à assurer une meilleure protection à ceux qui se prévalent du crédit à la consommation.

L'accroissement de notre population active, la complexité grandissante de sa structure, de même que sa dépendance d'un milieu industriel de plus en plus étroitement intégré, requièrent des lois mieux adaptées aux nouvelles exigences sociales. On vous demandera donc de reviser le cadre juridique des relations syndicales-patronales et d'établir de nouvelles normes de travail pour les industries qui relèvent de la juridiction fédérale. Dans le domaine de l'assurance-chômage, d'importantes modifications vous seront présentées sous la forme d'un projet de loi tendant à élargir considérablement le champ des prestations, ainsi que les catégories des bénéficiaires. Grâce à de telles mesures, les personnes temporairement sans travail pourront compter sur une aide plus rationnelle et plus équitable. Le projet de loi résulte d'une étude approfondie dont les conclusions, présentées sous forme de Livre blanc, furent déposées au Parlement lors de la dernière session.

Bien d'autres études semblables sont en cours depuis quelques mois. Elles s'incrivent dans les plans établis par le Gouvernement du Canada pour les années soixante-dix. Au cours de la présente session, le Parlement sera invité à examiner plusieurs Livres blancs portant sur des questions diverses: communications, citoyenneté, immigration, défense nationale et sécurité du revenu.

En général, le public a répondu de façon fort positive à l'invitation qui lui avait été faite de réagir aux propositions contenues dans le Livre blanc sur la réforme fiscale. Le Gouvernement s'en réjouit. Les opinions exprimées par ceux qui ont participé aux débats, de même que les conclusions présentées par les deux Comités parlementaires, feront l'objet d'un examen attentif. Suivront des mesures législatives visant à répartir plus équitablement le fardeau économique qui échoit à nos concitoyens dans un pays si complexe et divers. Ces mesures fiscales sont conformes à l'engagement pris par le Gouvernement de mettre en valeur les richesses du Canada au profit de tous les Canadiens, et non pas uniquement au bénéfice de ceux qui ont la bonne fortune de s'abriter derrière les remparts de super-sociétés, d'associations professionnelles diligentes ou de puissants syndicats.

Le Gouvernement continuera à se préoccuper de la production des richesses, et il n'aura de cesse que tous les citoyens puissent en profiter. La sécurité du revenu est un des moyens d'assurer la distribution des richesses. Un projet de loi en ce sens vous sera donc présenté.

Tous les efforts que nous déployons pour promouvoir une prospérité stable et fonder une société vraiment humaine, resteront sans lendemain si nous ne réagissons pas rapidement, et avec énergie, au spectre qui menace notre bien-être et celui des générations futures: la pollution du milieu. La pollution, comme une nouvelle hydre, exige de multiples interventions. Vous aurez à délibérer sur des projets de loi qui traitent de la pollution sous deux angles: la pollution des mers et celle de l'atmosphère. La nécessité de coordonner et d'unifier nos initiatives de façon efficace passe toutefois avant toute autre considération. On proposera donc la création d'un ministère responsable de l'environnement, chargé de la gestion des ressources renouvelables, qui font partie de l'environnement et qui en dépendent. Ce ministère devra assurer la protection de la biosphère.

Si louables que soient nos objectifs et si résolu que nous soyons à les atteindre, nous ne pourrions aucunement y parvenir si la situation économique allait se détériorer. Or, il ne saurait être question de prétendre que la présente conjoncture économique est favorable. Il y a lieu de s'inquiéter, en effet, lorsque la hausse des coûts distorce le rythme de la productivité, lorsque des travailleurs ne trouvent pas d'emploi, lorsque, enfin, certains secteurs ou régions se voient privés d'une part raisonnable de la richesse nationale. Heureusement, à mesure qu'augmente notre population, le nombre des Canadiens au travail s'accroît et, avec lui, la totalité des biens et des services. Il en résulte que s'accroît aussi le volume de nos exportations.

Le chiffre de vente des céréales d'exportation, dont on ne saurait trop souligner l'importance pour le bien-être économique du Canada, accuse une tendance constante à la hausse, qui tranche fortement sur la stagnation de l'an dernier. Grâce au programme LIFT, on a pu liquider une part appréciable de l'excédent de blé qui s'était accumulé au point d'engorger le marché international. Cette initiative a donné lieu également à une judicieuse diversification de la production agricole. Lors de leur dernière réunion, les Premiers ministres ont été unanimes à appuyer l'intention du Gouvernement de créer des agences nationales de mise en marché. Ainsi pourra se poursuivre entre les deux paliers de gouvernement une collaboration étroite qui permettra de perfectionner les structures de mise en marché de nos produits agricoles, pour le plus grand bénéfice des producteurs et des consommateurs dans presque tous les secteurs de cette activité. Le Gouvernement établira d'autres programmes pour améliorer la position de nos produits agricoles sur le marché et pour aider ce secteur vital de notre économie à s'adapter à une situation changeante.

Face à un contexte mondial en voie de transformation, l'industrie canadienne se révèle capable de relever les défis de croissance et d'adaptation qui lui sont posés. Lors des derniers mois, nos exportations ont atteint un nouveau sommet. En vue de rendre à l'industrie textile sa capacité de concurrence, on vous soumettra un projet de loi qui en prévoit le réaménagement.

Même si les poussées inflationnistes se font encore sentir, de réels progrès ont été réalisés et la hausse des prix a été ralentie, au point que les succès du Canada dans la lutte contre l'inflation surpassent jusqu'à présent ceux de tout autre pays de l'Occident. En conséquence, depuis quelques mois, diverses restrictions monétaires et fiscales ont pu être adoucies. Dans certaines régions du pays, le chômage, hélas! demeure fort élevé, bien qu'il n'ait pas accusé d'augmentation notable depuis quelques mois, et que les mesures pour encourager l'expansion économique, là où le progrès est le plus lent, commencent à donner des résultats. A cet égard, nous continuerons de stimuler une croissance rationnelle, condition préliminaire de tout accroissement durable des possibilités d'emploi. Nous y parviendrons pour autant que tous les Canadiens sauront contribuer à freiner la hausse des coûts et qu'une meilleure productivité raffermera la position du Canada sur le marché international.

En résumé, la vitalité de l'économie, alliée à la politique actuelle du Gouvernement, permet de juguler lentement, mais à coup sûr, les poussées de l'inflation et du chômage. Toutefois, tant que les gens en quête de travail n'en trouveront pas, tant que les personnes vivant de revenus fixes ne pourront subvenir à leurs propres

besoins et à ceux de leurs proches, l'État devra s'efforcer de les aider.

Il doit le faire, tout en reconnaissant et en appréciant les inquiétudes qu'expriment de plus en plus fréquemment les Canadiens au sujet de l'étendue et de la nature de la propriété étrangère au sein de notre économie. Un projet de loi traitant d'un aspect particulier de ce problème complexe, à savoir l'industrie de l'uranium, vous sera déferé.

Tous ces projets demandent votre entière attention, lors même que la situation mondiale interdit au Canada de se cantonner dans ses frontières. Les Canadiens savent depuis longtemps qu'ils ne constituent qu'un simple élément de la mosaïque du globe, et que serait atteint l'équilibre politique, économique et social de leur pays si quelque fléau se répandait de par le monde. Aussi le Gouvernement consacre-t-il de plus en plus d'efforts à des tâches où l'initiative et la compétence canadiennes peuvent s'avérer aussi efficaces que naguère en d'autres domaines. Une bonne part de cet effort s'exerce dans le cadre de l'ONU, conscience et espoir du genre humain, qui fêtera cette année un quart de siècle d'existence. Notre œuvre s'accomplira sous des formes aussi diverses que capitales, dans plusieurs secteurs: désarmement, protection du milieu, planification de l'expansion économique, création de nouvelles structures juridiques nécessaires à la surveillance internationale des océans et de l'espace interplanétaire, et sécurité internationale. Nous sommes irrévocablement voués à un monde où la paix, le progrès social et la dignité de l'homme, trop souvent bafoués, doivent être la règle et non l'exception.

Difficultés économiques, inégalités dans la répartition des biens, tensions ethniques, culturelles et politiques, dégradation du milieu naturel, pressions internationales—nos problèmes sont sérieux et se posent avec une urgence qui sollicite toutes nos énergies. Mais aucun de ces problèmes n'est insoluble; aucun d'eux ne prend la forme de ces dilemmes ou de ces questions intraitables qui poussent tant de collectivités à la violence du désespoir. De sorte que, malgré tout, le Canada jouit d'une stabilité sociale exceptionnelle.

Mais cette stabilité n'est pas uniquement attribuable à la chance. Chanceux, nous le sommes certes, mais nous devons aussi reconnaître que nous sommes plus raisonnables et plus sages que nous ne le pensons. La charge de notre héritage européen et la fascination de notre voisinage américain nous voilent la raison et la sagesse qui font du Canada une terre de liberté. Et il convient de le dire solennellement, le Canada est un haut lieu de la liberté dans le monde. Chez nous le respect de l'individu, l'inviolabilité de la personne, gardent la plénitude de leurs sens, et chaque citoyen et chaque groupe peuvent s'épanouir en liberté. Notre entité nationale n'est pas un creuset d'uniformisation, mais une concertation voulue.

C'est dans ce sens de la liberté comme suprême valeur, et de la tolérance comme son incarnation sociale et politique, que nous trouvons notre force et notre raison d'être. Comprenons ce que tant d'étrangers et beaucoup d'entre

nous discernent dans l'admiration: nous avons été capables de grandes choses, et de plus grandes choses encore nous sont possibles, si nous le voulons, quant à l'ordre des valeurs, quant à la vie culturelle, quant à l'organisation sociale et politique, et quant à l'accord avec la nature sans lequel tout le reste peut être anéanti.

Le monde entier commence à se convaincre que, pour survivre, l'homme doit sans tarder prendre en main son avenir. Cela suppose une pleine liberté et un champ d'expérience humaine ample et riche. Or, à l'aube des années soixante-dix, le Canada est assez libre, assez vaste et divers pour que cette démarche d'universel salut s'accomplisse chez lui. Si nous faisons preuve de constance et de résolution, tel peut être le principe de l'unanimité canadienne. Sachons nous reconnaître au seuil de la grandeur.

*Membres de la Chambre des communes,*

Durant la session, vous serez priés de voter les fonds requis pour les services et les paiements autorisés par le Parlement.

*Honorables Membres du Sénat,*

*Membres de la Chambre des communes,*

Le Premier ministre déposera aujourd'hui une liste des projets de loi qui vous seront présentés au cours de la session. Puisse la Divine Providence vous guider dans vos délibérations.

Les Communes se retirent.

Il plaît à Son Excellence le Gouverneur général de se retirer.

Le Sénat reprend sa séance.

L'honorable sénateur McDonald présente au Sénat un Bill S-1, intitulé: «Loi concernant les chemins de fer».

Le bill est lu pour la première fois.

L'honorable Président informe le Sénat qu'il a en main le discours de Son Excellence le Gouverneur général.

L'honorable Président en donne lecture.

L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Bourget, C.P.,

Que le discours du Trône que Son Excellence le Gouverneur général a prononcé aujourd'hui aux deux Chambres du Parlement, soit mis à l'étude le mardi 20 octobre 1970.

La motion, mise aux voix, est adoptée.